

DECISION N° 2026-084

Soutien financier à la FANFARE Les Z'arts d'Eure

Le Président du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation dans l'Ouest du Département de l'Eure (PRECOVAL),

Vu la délibération du Comité Syndical du 12 mai 2026, rendue exécutoire le 18 mai 2026, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau du 11 mars 2026, rendue exécutoire le 13 mars 2026, élargissant les actions de communication dans le cadre du Fonds d'Aide à la Sensibilisation,

Vu la demande de Soutien de la Fanfare Les Z'arts d'Eure en date du 2 janvier 2026,

DECIDE

Article 1 : de soutenir financièrement la Fanfare Les Z'arts d'Eure à hauteur de 500 € (cinq cents euros), dans le cadre du Fonds d'Aides à la Sensibilisation (soutiens aux évènementiels).

Ce financement permet de participer à la réalisation du festival Fanfar'on Eure 2026, dont une des animations de l'édition du 4 octobre 2026 est en lien direct avec la valorisation des déchets, du recyclage et de l'économie circulaire.

Pour cette édition la fanfare « Les transformateurs acoustiques » a été invitée. Les 5 musiciens de cette fanfare utilisent des instruments conçus à partir de matériaux de récupération (tuyaux, tonneaux, plats en inox, etc.)

Article 2 : les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait à Bernay le 03 août 2026,

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

Jean-Pierre DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

